

Hans Geiler-Gieng et sa maison de la Rue des Épouses à Fribourg

Autor(en): **Zurich, Pierre de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **26 (1938)**

Heft 3

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817859>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ANNALES FRIBOURGEOISES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

XXVI^{me} Année

N^o 3

Mai-Juin 1938



HANS GEILER-GIENG ET SA MAISON DE LA RUE DES ÉPOUSES A FRIBOURG

par PIERRE DE ZURICH

Un article de M. F.-L. Ritter¹ a signalé, ce printemps, au grand public, une sculpture, déjà connue des historiens fribourgeois², et attribuée à Hans Geiler. Il s'agit d'un haut-relief polychrome, d'environ quarante centimètres de hauteur sur quatre-vingt centimètres de largeur, qui représente un ange tutélaire tenant dans ses bras une banderole gracieusement ondulée, portant en intaille l'inscription: *Jesu-Maria-Joseph*. Il est placé au galetas de la maison n^o 139 de la rue des Epouses et est encadré dans le mur mitoyen entre celle-ci et la maison n^o 140.

Cette publication rappelle l'attention sur un problème qui a déjà fait couler pas mal d'encre, et qui n'est cependant pas encore résolu.

On peut le poser en ces termes: Y a-t-il eu, au XVI^e siècle, à Fribourg, un sculpteur du nom de Hans Geiler

¹ *La Liberté*, 16 avril 1937. M. Ritter donne comme dimensions un mètre de hauteur, ce qui est certainement exagéré.

² Chanoine PEISSARD, *La Liberté*, 20 avril 1937.

et un autre du nom de Hans Gieng, ou ces deux noms se rapportent-ils à un seul et même personnage ?

Les deux thèses ont, en effet, trouvé des défenseurs. Pour Max de Diesbach¹ et Max de Techtermann², il n'y a qu'un seul sculpteur. Pour M^{lle} Marguerite Sattler³, il y



en a deux, et M. le professeur Reiners⁴ semble se rallier à cette manière de voir, ainsi que M. Hans Rott⁵.

¹ *Le sculpteur Hans Geiler*, paru dans « Pages d'histoires » dédiées à la Société d'hist. suisse. Fribourg 1903 et A.S.H.F. VIII, p. 1 à 13. Article *Geiler*, dans S.K.L. I, 556 à 558 (1905).

² F.A. 1890. Pl. VI (Fontaine de St-Jean). 1891. Pl. XXIV (Fontaine de la Neuveville). — 1892. Pl. V. (Fontaine de la Fidélité) et Pl. XXII (Fontaine de St-Georges). — 1893. Pl. XVIII (Fontaine de Ste-Anne).

³ MARGARETE SATTLER, *Freiburger Bildwerke des 16. Jahrhunderts. Inaugural-Dissertation zur Erlangung der Doktorwürde... der Universität Zürich*, Zurich, 1913. — Article *Gieng*, dans S.K.L., Suppl. IV, 173.

⁴ HÉRIBERT REINERS, *Fribourg pittoresque et artistique*. Fribourg-Augsbourg, s. d. (1930), p. 36.

⁵ HANS ROTT, *Quellen und Forschungen zur südwestdeutschen und schweizerischen Kunstgeschichte im XV. und XVI. Jahrhundert*. Tome III. — Quellen. II. Stuttgart 1936. — L'auteur y traite la question Geiler-Gieng aux pages 308 à 310. Bien qu'il ne publie que des textes, dont plusieurs sont inédits — en particulier ceux tirés du dépouillement des « Bücher uff gut Rechnung » des Archives de l'Etat de Fribourg — il paraît pencher pour la thèse de deux

Il faut avouer, du reste, que le problème est assez troublant, et qu'il y a des arguments en faveur des deux opinions, comme on va le voir par le résumé des données connues jusqu'à présent.

En 1513, on voit apparaître pour la première fois, à Fribourg, un personnage appelé « Hans Geyl », qui est cité parmi les habitants du quartier du Bourg désignés pour prendre part à l'expédition de Dijon¹. On le trouve en 1515, 1516 et 1517 sous le nom de « Hans Geiler der Bildhouwer » ou de « Meister Hans der Bildhouwer », lorsqu'il exécute, aux frais du Gouvernement, l'autel sculpté destiné à l'église des Cordeliers de Grandson². Le 11 mars 1517, il est reçu bourgeois de Fribourg et assigne son droit de bourgeoisie sur une maison de la rue des Epouses³, dont je parlerai plus longuement, tout à l'heure. Son nom figure en 1524 dans le rôle de la visite de la ville par les bannerets⁴, et il y est dit qu'il appartenait à l'Abbaye des Merciers. En 1525, il sculpte les armoiries de Fribourg et celles du duc de Zæhringen pour le grenier de l'Etat⁵ et il exécute la statue de saint Georges terrassant le dragon, qui surmonte encore actuellement la fontaine de la place de l'Hôtel-de-Ville⁶. Je mentionne en passant que c'est là la seule œuvre encore existante que l'on puisse attribuer avec certitude — c'est-à-dire en s'appuyant sur des documents — à Hans Geiler. En 1530 et 1531 son nom est encore cité à l'occasion de travaux effectués à l'Hôtel-de-Ville⁷, et

personnages différents, puisqu'il traite successivement de Hans Geiler, puis de Hans Gieng. Mais il est vrai de dire que l'auteur n'a pas eu connaissance des documents inédits aussi que j'ai utilisés ici.

¹ A.E.F., Rôles militaires. — SATTLER, op. cit., p. 84, n° 6.

² SATTLER, op. cit., p. 84, nos 11, 12 et 13.

³ A.E.F., GLB., pch., f° 113. — SATTLER, op. cit., p. 85, n° 14.

⁴ A.E.F., Affaires militaires. Liasse n° 3, p. 7. — SATTLER, op. cit., p. 86, n° 20.

⁵ SATTLER, op. cit., p. 86, n° 23.

⁶ F.A. 1892. Pl. XXII. — SATTLER, op. cit., p. 86, n° 21.

⁷ SATTLER, op. cit., p. 87, nos 28 et 32.

enfin, de 1531 à 1534, il est mentionné comme un des trois inspecteurs des poissons et harengs (*Fisch- und Häringbeschouwer*), et pendant la même période, comme garde du poisson (*Fischwart*), dans le Livre des emplois ou « Besatzungsbuch »¹.

A partir de 1534 le nom de Hans Geiler ne figure plus jamais dans aucun document, et il est important de relever que dans cette dernière mention de son nom, en 1534, dans le Livre des emplois, son nom « Geyller » est tracé et remplacé par le nom « Gieng », aussi bien pour sa fonction d'inspecteur que pour celle de garde du poisson.

Si nous passons maintenant à Hans Gieng, nous constatons que son nom figure, pour la première fois, dans un compte du trésorier de 1525, à l'occasion d'un paiement de 2 couronnes qui est faite à « Meyster Hanns Gieng der Bildhouwer »². Le 28 mai 1527, ce même Hans Gieng le sculpteur qui est dit « Bourgeois de Fribourg » est reçu membre de l'Abbaye des Merciers³. De 1534 à 1562, il figure dans le Livre des emplois comme l'un des trois inspecteurs des poissons et harengs, ainsi que comme garde du poisson, et je rappelle que c'est en 1534 que dans ce Livre des emplois, son nom de « Gieng » remplace celui de « Geyller » qui y figurait depuis 1531⁴. On le trouve ensuite, en 1536, dans un rôle de garde pour le quartier du Bourg⁵, puis en 1538 dans le compte du trésorier⁶, ainsi que dans le Ma-

¹ SATTLER, op. cit., p. 87, n° 33.

² SATTLER, op. cit., p. 87, n° 34.

³ A.E.F., Protocole de l'Abbaye des Merciers, 1460-1684, p. 46 v. « Hanns Gieng der bildhouwer Burger zu Friburg ist zu einen Reyssgesellenn durch gemeiner umbfrag hievor langist empfangen unnd hatt gelopt den Brieff unnd ordnungen diser loblichen gesellschaft zu halten, unnd waz durch merern teyll geordnet wirdt. Laud(avit) etc. dat(um) den zinstag vor der uffart 1527. (28 mai 1527.) (signé) Jo. MOTZI.

⁴ SATTLER, op. cit., p. 87, n° 33.

⁵ SATTLER, op. cit., p. 94.

⁶ SATTLER, op. cit., p. 88, n° 41.

nual, où il est indiqué qu'il lui est fait remise d'une partie de ce qu'il devait pour l'ohmgeld¹. En 1547 il travaille à la fontaine de la Planche². Il paie, dans le quartier du Bourg, une contribution de 6 écus bons, lors de la Taille de Gruyère, en 1555³. C'est lui qui est l'auteur de la fontaine de Ste-Anne, sur la place du Petit-St-Jean, à laquelle il travaille en 1559⁴ et 1560⁵. En cette même année 1560, il est mentionné dans le quartier du Bourg, comme ayant son équipement militaire⁶, et enfin le coût de son glas funèbre est noté en 1562 dans le compte de la fabrique de St-Nicolas⁷, sans que celui-ci en indique la date précise.

Ajoutons que si les mentions relatives à Hans Geiler et à Hans Gieng sont assez parcimonieuses, il en est un grand nombre d'autres, relatives simplement à un « Meister Hans der Bildhouwer », entre 1515 et 1562⁸. Sans vouloir les citer toutes, je tiens cependant à relever ici qu'il est l'auteur, en 1516, du lion accroupi, tenant dans ses griffes un écusson de Fribourg, qui se trouve sur le montant inférieur de la balustrade de la chaire de la cathédrale de St-Nicolas⁹; qu'il travaille en 1525 à la fontaine de St-Georges¹⁰, dont on sait pertinemment que Hans Geiler est l'auteur, qu'il a exécuté en 1546 la belle table sculptée qui

¹ SATTLER, op. cit., p. 88, n° 42.

² SATTLER, op. cit., p. 90, n° 57.

³ A.E.F., Taille de Gruyère, p. 11. — SATTLER, op. cit., p. 92, n° 80.

⁴ F.A. 1893. Pl. XVIII. — SATTLER, op. cit., p. 93, n° 86.

⁵ F.A. 1893. Pl. XVIII. — SATTLER, op. cit., p. 93, n° 91.

⁶ SATTLER, op. cit., p. 93, n° 88. Une faute d'impression a fait écrire 1550 au lieu de 1560.

⁷ SATTLER, op. cit., p. 93, n° 94.

⁸ On les trouvera dans SATTLER, op. cit., Regesten, p. 83 à 93. Les mentions antérieures à 1513 (SATTLER, op. cit., p. 83 et 84, nos 1 à 5) ne se rapportent vraisemblablement pas à Hans Geiler.

⁹ SATTLER, op. cit., p. 84, n° 10.

¹⁰ F.A. 1892. Pl. XXII.

orne aujourd'hui la salle du Grand Conseil¹, et enfin qu'il a sculpté en 1560 la fontaine de Ste-Anne² que des documents permettent d'attribuer avec certitude à Hans Gieng. Ces quelques indications suffisent à prouver que Hans Geiler aussi bien que Hans Gieng ont été désignés sous le nom de « Hans der Bildhouwer », sans autre indication de nom de famille.

De Hans Geiler et de Hans Gieng, on ne sait rien d'autre que ce que je viens de rappeler ci-dessus. On a bien avancé, en ce qui concerne Hans Geiler, — et d'ailleurs sans en apporter la preuve — qu'il était probablement né en 1490 ou 1492³, et ceci en se basant sur le fait qu'il avait été reçu bourgeois en 1517 et que l'on n'était, en général, pas admis à la bourgeoisie avant l'âge de vingt-cinq ans.

Partant du fait que le nom de famille « Geiler » ne se rencontre pas à Fribourg avant le moment où le sculpteur de ce nom y réside, on en a conclu avec raison qu'il était vraisemblablement étranger. Max de Diesbach se déclare assez disposé à penser qu'il serait originaire de Franconie⁴. M^{lle} Sattler, qui a particulièrement étudié ce problème, a découvert à Schaffhouse, au XV^e siècle, une famille de ce nom, qui émigra par la suite à Ammerschweiler et à Colmar⁵, et c'est sans doute ce dernier fait, qui conduit M. le professeur Reiners à supposer que Hans Geiler était d'origine alsacienne⁶.

Quant à Hans Gieng, dont le nom de famille n'est pas non plus fribourgeois, et n'apparaît à Fribourg qu'en 1525,

¹ SATTLER, op. cit., p. 89, n° 48. — On peut aujourd'hui l'attribuer sans conteste à Hans Gieng, depuis que M. Hans Rott, op. cit., p. 310, a publié un extrait du « Buch uff gut Rechnung » qui donne son nom.

² F.A. 1893. Pl. XVIII.

³ DIESBACH, op. cit., p. 11. — SATTLER, op. cit., p. 21, note 21.

⁴ DIESBACH, op. cit., p. 11.

⁵ SATTLER, op. cit., p. 20, note 14.

⁶ REINERS, op. cit., p. 36.

personne ne semble s'être préoccupé de savoir d'où il est venu. Si cette abstention s'explique pour Max de Diesbach, puisque Hans Geiler et Hans Gieng ne sont à son avis qu'une seule et même personne, ce manque de curiosité est moins compréhensible de la part de M^{lle} Sattler, qui en fait deux personnages différents. Ne faut-il pas voir dans son attitude à cet égard, quelque hésitation au sujet de l'exactitude de la thèse qu'elle a défendue ?

Rien n'est donc bien certain relativement à l'origine de Hans Geiler, comme l'on voit, et je voudrais, à mon tour, avancer une hypothèse à ce sujet.

M^{lle} Sattler reproduit dans son ouvrage¹ un extrait tiré du compte de l'Hôpitalier Fridly Marti en octobre 1516. Il y est dit que l'Hôpital de Fribourg a reçu d'un certain Hanns Cristan von Metzacagny, von Gryschenney, une somme de 43 Livres 17 sols et 6 deniers que feu Ully Geyl, de ce même Gryschenney, a légué à l'Hôpital. M^{lle} Sattler commente ce document en déclarant qu'il n'y a malheureusement aucune conclusion à en tirer au sujet de Hans Geiler. J'avoue que je ne suis pas de son avis.

Ce « Gryschenney » dont il est parlé dans ce document, c'est le nom allemand de ce Val Gressoney qui se trouve en Italie au pied du Mont-Rose. Il n'est pas un inconnu pour nous. C'est de lui que sont venus de nombreux maîtres tailleurs de pierre, qui ont travaillé chez nous à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle : Antoine Brechtz, Jacob et Ulrich Burnier, Pierre, Antoine et Hans Ruffiner, que nos documents signalent à maintes reprises, sous le nom générique de « Grischenneyer »².

¹ A.E.F., Hôpital. Rechnungsbuch 1516, f^o 5 v. et Innamen und usgeben Buch 1516, f^o 4. — SATTLER, op. cit., p. 85, n^o 15. M^{lle} Sattler écrit erronément « Gruschney » au lieu de « Gryschenney ».

² PIERRE DE ZURICH, *La maison bourgeoise dans le canton de Fribourg*. Zurich 1928 (forme le Tome XX de *La Maison bourgeoise en Suisse*), p. XL et XLI.

Il me semble que le document traité si négligemment par M^{lle} Sattler offre quelque raison de penser que le sculpteur Hans Geiler pourrait bien être, lui aussi, originaire du Val Gressoney, et cet Ully Geyl qui manifeste, en 1516, sa libéralité envers l'Hôpital de Fribourg, pourrait bien être son père, ou l'un de ses parents, désireux de reconnaître ainsi l'hospitalité accordée à Hans Geiler.

Mais laissons de côté cette digression et les suggestions qu'elle peut faire naître, et revenons aux données de notre problème.

A première vue, il semble donc qu'il s'agit de deux personnages, tous deux sculpteurs : Hans Geiler, dont on constate la présence à Fribourg de 1513 à 1534, et Hans Gieng qui y a vécu de 1525 à 1562.

Et ce qui vient encore appuyer cette manière de voir, c'est que les historiens de l'art découvrent dans la statue de St-Georges de la fontaine de la place de l'Hôtel-de-Ville — la seule œuvre, je le répète, que l'on puisse, sans discussion possible, attribuer à Hans Geiler — les caractères du style gothique, alors que la statue de Ste-Anne, de la Place du Petit-St-Jean, et son socle — seule œuvre qui soit indiscutablement de la main de Hans Gieng — est entièrement Renaissance.

L'argument ne me paraît cependant pas avoir autant de poids qu'on est tout d'abord tenté de lui en attribuer. Serait-ce, en effet, le premier cas d'un maître qui aurait modifié sa manière au cours des ans ? Et ne peut-on pas admettre qu'un maître qui a travaillé, dans sa jeunesse, suivant les préceptes de l'art gothique, puisse, par la suite, adopter les règles artistiques de la Renaissance, alors que celles-ci se développent et trouvent la faveur du public ?

Mais si ces différentes considérations ne manquent certainement pas de poids, il n'en reste pas moins un certain nombre de coïncidences troublantes, et l'on ne manque pas d'arguments en faveur de la thèse qui fait de Hans Geiler et de Hans Gieng un seul et même personnage.

Tous deux portent le prénom de « Hans », tous deux exercent la profession de sculpteur, tous deux sont qualifiés « maître », tous deux sont désignés par l'appellation « Meister Hans der Bildhouwer ».

Et Max de Diesbach de s'étonner de cette dernière constatation et de remarquer fort judicieusement :

« S'il y avait eu deux sculpteurs, Hans Geiler et Hans Gieng, écrit-il¹, on n'aurait pas pu les désigner, dans les comptes, sous leur seul prénom : — Hans der Bildhouwer — ; afin d'éviter une confusion, il eût fallu préciser, en ajoutant le nom de famille. »

Mais il y a plus.

Hans Geiler est reçu bourgeois le 11 mars 1517. Hans Gieng est appelé « bourgeois de Fribourg » en 1527, lors de sa réception à l'Abbaye des Merciers, et la réception de son fils Franz Gieng, le 16 mars 1555², laisse également entendre que Hans Gieng est bourgeois, puisque Franz assigne son droit sur la maison de son père. Or on cherchera vainement la réception de Hans Gieng à la bourgeoisie de Fribourg. Elle n'existe pas, et il n'est pas possible d'invoquer ici un oubli ou une lacune.

Hans Geiler est cité, en 1524, comme faisant partie de l'Abbaye des Merciers. Or, on ne trouve pas sa réception dans le registre de cette Abbaye. Par contre on y trouve, à la date du 28 mai 1527, celle de Hans Gieng³. Cela semble, à première vue un argument en faveur de l'existence de deux personnages, mais si l'on regarde de plus près le texte de la réception — qui n'a pas été publié par M^{lle} Sattler — on y lit que le récipiendaire avait été reçu depuis longtemps (*hievor langist empfangen*) et qu'il ne s'agit là que d'une confirmation par l'assemblée, les réceptions précédentes ayant eu lieu sept ans auparavant, le 18 mai 1520.

¹ DIESBACH, op. cit., p. 13.

² A.E.F., G.L.B., pch. f° 132. — SATTLER, op. cit., p. 92, n° 81.

³ Voir le texte à la note 3 de la page 68.

Hans Geiler a été l'un des trois inspecteurs des poissons et harengs et le garde du poisson de 1531 à 1534. Hans Gieng occupe ces deux mêmes fonctions de 1534 à 1562 et — je le répète une fois de plus — en 1534, au moment où Hans Geiler cesse d'occuper ces postes et où Hans Gieng en devient le bénéficiaire, le fonctionnaire qui tient le livre des emplois se borne à tracer le nom de « Geyller » et à le remplacer par celui de « Gieng ».

Enfin Hans Geiler est reçu bourgeois le 11 mars 1517 sur une maison de la rue des Epouses et, comme l'a relevé Max de Diesbach, cette même maison est ensuite citée comme la propriété de Hans Gieng, et c'est sur elle que Franz Gieng assigne son droit de bourgeoisie, le 16 mars 1555, en indiquant qu'elle appartient à Hans Gieng.

Max de Diesbach, il est vrai, n'a pas apporté la preuve de cette identité et M^{lle} Sattler ne manque pas de relever qu'elle n'est pas établie¹. L'affirmation est cependant exacte, ainsi que je me flatte de le démontrer tout à l'heure en utilisant des documents inédits.

Ce dernier point est d'ailleurs d'une telle importance que les tenants des deux thèses ont bien senti la valeur de cet argument.

« On pourrait se demander, écrit Max de Diesbach, s'il ne s'agit pas de deux personnes distinctes, maître Geiler qui suivait les préceptes du style gothique, et maître Gieng, adepte des nouvelles méthodes de la Renaissance ; cela n'est pas impossible ; nous penchons cependant plutôt vers la solution contraire, *en nous basant sur le domicile de notre artiste.* »²

Quant à M^{lle} Sattler, après avoir reproduit les textes des réceptions bourgeoises de 1517 et de 1555, elle conclut qu'il est impossible d'apporter la preuve, soit positive, soit négative, que ce soit sur la même maison que Hans Geiler, en 1517, et Franz Gieng, en 1555, ont assigné leurs

¹ SATTLER, op. cit., p. 22.

² DIESBACH, op. cit., p. 12.

droits de bourgeoisie, puisque les voisins mentionnés sont différents dans les deux cas. « Ils ont pu changer dans l'espace de trente-huit ans, écrit-elle, mais sur quoi se base alors la preuve. »¹ On ne peut qu'approuver sa prudence sur ce point, puisqu'elle ne connaissait pas les documents dont je vais faire usage. Il paraît, par contre, plus difficile de la suivre, lorsqu'elle ajoute que même si l'on faisait cette démonstration, l'identité de Geiler et de Gieng n'en serait pas prouvée pour autant, puisque la modification du nom ne se trouverait pas expliquée².

Ce changement de nom est, évidemment, le point faible de la thèse qui conclut à l'identité de Geiler et de Gieng, et Max de Diesbach a bien tenté d'y parer.

« Le mot Geil, Geilaere, dit-il, a différentes significations dont la plus honorable est celle de joyeux compagnon ; qui sait si notre maître, en devenant vieux, n'a pas abandonné un nom qui ne lui convenait plus³. »

Mais M^{lle} Sattler répond, avec quelque raison, qu'il ne s'agit pas de parler de « vieux maître », puisque le nom de « Gieng » apparaît déjà en 1525 — concurremment d'ailleurs avec celui de « Geiler », c'est-à-dire à une époque où en suivant les dires de Max de Diesbach lui-même, Hans Geiler aurait eu de 33 à 35 ans, puisqu'il le fait naître entre 1490 et 1492⁴, et l'explication ne la convainc donc pas.

Qu'on me permette, avant de passer à l'histoire de

¹ SATTLER, op. cit., p. 22. « Der Beweis ist nicht zu erbringen — weder positiv, noch negativer —, dass Geiler 1517 sein Bürgerrecht auf dasselbe Haus erhielt, wie 1555 Franz Gieng, da die Nachbarn in beiden Fällen andere sind. Die konnten natürlich in 38 Jahren wechseln, aber worauf stützt sich dann der Beweis ? ».

² SATTLER, op. cit., p. 22. « Die Möglichkeit zugegeben, dass es sich bei Geiler und Gieng um das gleiche Haus handeln könnte, ergibt noch keine Identität beider, da die Namensänderung nicht erklärt ist. »

³ DIESBACH, op. cit., p. 13.

⁴ SATTLER, op. cit., p. 21.

la maison de Hans Geiler, de dire ici quelques mots au sujet de cette modification de nom.

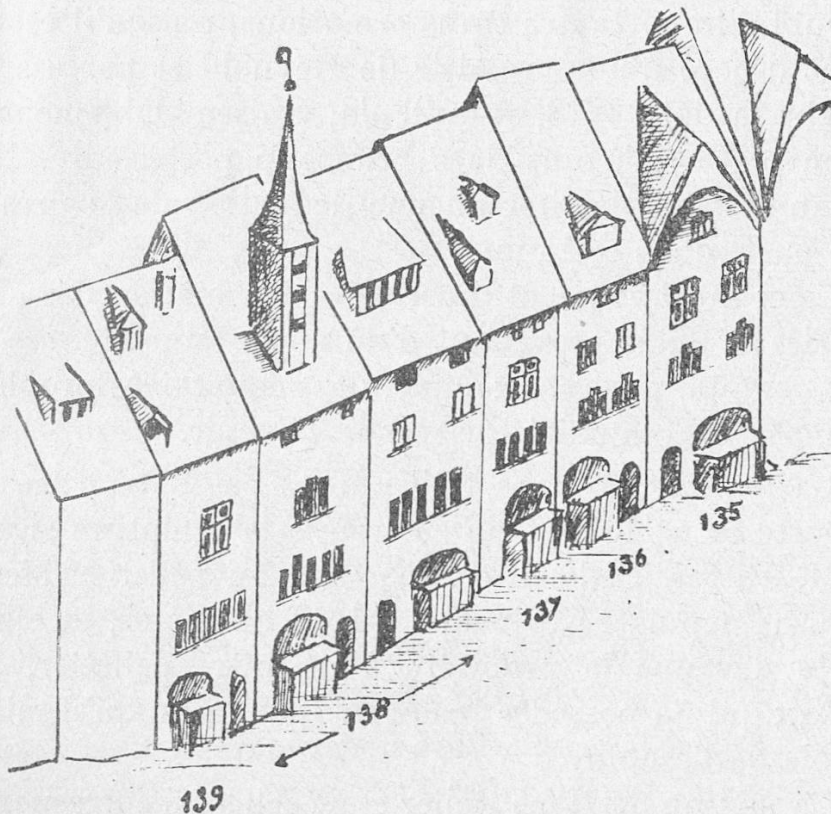
Faut-il vraiment lui donner l'importance que paraît y attacher M^{lle} Sattler, quand on sait combien les noms de famille sont encore peu constants chez nous en ce début du XVI^e siècle ? On a vu des individus abandonner leur nom pour prendre celui de leur mère, d'autres le quitter pour adopter celui de leur lieu d'origine, d'autres le traduire, d'autres encore le transformer en prenant celui du métier qu'ils exercent, d'autres enfin le modifier pour des raisons qui nous échappent. En consultant, pour la période de 1500 à 1525, et pour le seul quartier du Bourg, les fiches que j'ai réunies sur les maisons de ce quartier, je relève des du Borjat devenus Cugnet, un Seyler devenu Werli, un Montenberg-von der Halden, un Donornen-Gramp, un Schnitzer-Rhoditzer, un Nusskomm-Schaffer, un Rych-Silberhans, un Kundigo-Nagelholz, un Uollmann-Brunis-perg, un Weillard-Alt, un Molar-Pappierer, un Vogt-Chastellain.

L'explication de Max de Diesbach est donc parfaitement plausible, sans faire intervenir la question de l'âge de Hans Geiler. Il est fort possible que le mot « Geiler », qui éveille une idée de jouissance, ait prêté à quelque plaisanteries à double sens, qui aient amené le sculpteur à changer de nom, sans que cette modification ait été, dès le début universellement admise. C'est ce qui expliquerait qu'on rencontrât simultanément, en 1525, le nom de Geiler et celui de Gieng. Puis en 1534, le maître aurait demandé qu'on s'en tint à cette dernière forme et l'on aurait alors, dans le Livre des emplois, barré la forme « Geyller » pour la remplacer par « Gieng », à laquelle on se serait tenu depuis lors. Il n'y aurait rien là d'extraordinaire, pour qui connaît l'usage encore très variable des noms de famille chez nous.

Mais venons-en maintenant à la maison de Geiler, et disons tout de suite que si l'identification de l'immeuble sur lequel Hans Geiler fut reçu bourgeois en 1517 et celui sur

lequel son fils Frantz Gieng assigna son droit de bourgeoisie en 1555 est exacte, Max de Diesbach fait toutefois erreur, en disant que cette maison est une partie de celle qui porte aujourd'hui le n° 138, et qui appartient à M. Cuony, architecte ¹.

Mis sur une fausse voie par l'existence, dans la maison n° 138, d'un poêle sur lequel figure une armoirie de la fa-



La maison de Hans Geiler-Gieng
(N° 137 actuel de la rue des Epouses)
et les maisons voisines d'après le plan de Martin Martini (1606).

mille Krummenstoll, dont un membre, Pierre, est cité comme le voisin de la maison Geiler en 1555, M. de Diesbach en a conclu que la partie de la maison n° 138 où se trouvait ce poêle correspondait à la demeure de Peter Krummenstoll, et comme celle-ci se trouvait « au-dessous »

¹ DIESBACH, op. cit., p. 12.

(c'est-à-dire à droite) de la maison Geiler, il en a déduit que cette dernière était représentée par l'autre partie de la maison n° 138.

Or, les documents que j'ai eu entre les mains me permettent d'affirmer que la maison de Peter Krummenstoll correspondait à l'actuelle maison n° 136, et l'étude plus attentive du poêle décoré de l'armoirie Krummenstoll, avec la date 1551, sur son socle, conduit à la conclusion que celui-ci a subi d'importantes transformations, puisqu'il est également décoré d'une armoirie de Reynold et porte sur sa corniche la date 1718, et qu'il n'a, vraisemblablement, été mis en place qu'à une date beaucoup postérieure. Il est donc impossible de tirer aucune déduction de la présence de ce poêle dans cette maison.

Ceux qui apportent ainsi dans une maison des objets armoriés et datés provenant d'un autre immeuble, se rendront compte, par cet exemple, des redoutables problèmes qu'ils poseront aux historiens de l'avenir.

La maison de Hans Geiler n'est pas davantage celle qui porte le n° 139, et où se trouve la sculpture signalée par M. Ritter. Celle-ci a appartenu au pelletier Mermet Chapusaz depuis 1478 jusqu'en 1517 au moins, et elle est ensuite devenue la propriété d'un autre pelletier, Jean von Arx qui l'a possédée jusqu'en 1562, ainsi qu'il m'a été possible de l'établir.

La maison de Hans Geiler était celle qui correspondait à la maison actuelle n° 137, propriété de M. Ruffieux-Muller. C'est cette première démonstration qu'il convient tout d'abord de faire.

Aujourd'hui, les maisons sont identifiées par le nom de la rue dans laquelle elles se trouvent, et par le numéro qu'elles portent : c'est une méthode qui ne date, chez nous, que du début du XIX^e siècle. Elle n'est pas, d'ailleurs, sans présenter quelque inconvénient, car il arrive que les numéros changent au cours des temps. Je pourrais vous citer, par exemple, dans cette rue des Epouses, la maison qui a porté en 1811 le n° 70 II, devenu en 1829 le n° 71A, et qui

porte aujourd'hui le n° 133, ce qui ne facilite pas les identifications.

Autrefois, avant l'introduction de la numérotation, la maison se désignait par son emplacement, par l'indication du nom de son propriétaire et celle des noms de ses voisins et, en général, par une mention permettant de déterminer de quel côté se trouvaient ceux-ci : du côté de bise et de vent, ou « au-dessus » et « au-dessous », mais ce dernier renseignement fait souvent défaut.

Beaucoup d'entre mes lecteurs connaissent sans doute nos livres des Bourgeois, où cette méthode est utilisée pour désigner les maisons sur lesquelles les nouveaux bourgeois assignaient leurs droits de bourgeoisie. Quelques-uns même, peut-être, ont-ils pensé, comme je l'ai fait moi-même, qu'en relevant toutes ces indications des réceptions bourgeoises, on arriverait à reconstituer la suite des maisons du quartier du Bourg, par exemple, avec les noms de leurs propriétaires. S'ils sont tentés de le faire, ils reconnaîtront bien vite — comme j'ai dû le faire moi-même — quelle erreur fut la leur. Et voici pourquoi.

Prenons, par exemple, le 3 mars 1512, la réception du boucher Hans Frisch qui assigne son droit de bourgeoisie sur une maison à la rue des Bouchers, entre celle de Hans Schwytzer et celle de Nicolas Nusspengel¹. Si l'un des voisins n'était pas bourgeois, bien que propriétaire d'une maison, la série se trouverait interrompue, puisque l'on ne trouverait pas de réception bourgeoise correspondant à cet immeuble. Il en serait de même dans le cas très fréquent, où l'un ou l'autre des voisins serait propriétaire d'une autre maison sur laquelle il aurait assigné sa bourgeoisie. Et dans le cas où cette seconde maison se trouverait dans cette même rue, on se rend compte à quelle difficulté on se heurterait, puisque les noms des voisins ne correspondraient pas. On voit donc les lacunes et les confusions auxquelles peut conduire ce procédé.

¹ A.E.F., G.L.B., pch. f° 112 v.

La méthode de reconstitution de la suite des maisons par les noms des propriétaires et ceux de leurs voisins est cependant juste, dans son principe. L'erreur consistait à croire que l'on pouvait se contenter de faire usage des seuls Livres des Bourgeois. Il s'est révélé, par la suite, qu'il fallait pour arriver au résultat désiré, se résoudre à dépouiller encore les registres des notaires, dont nos Archives d'Etat possèdent une riche série, et le fait qu'il en existe près de quatre cents pour le seul XV^e siècle, suffira à montrer que la besogne n'était pas mince. Mais, ainsi corrigée, la méthode s'est révélée judicieuse puisqu'elle m'a permis de suivre les destinées de toutes les maisons de l'ancien quartier du Bourg et d'en écrire l'histoire, depuis le milieu du XIV^e siècle, pour un grand nombre d'entre elles, ou tout au moins depuis le début du XV^e siècle, jusqu'en 1606, date à laquelle le plan bien connu de Martin Martini, permet une vérification des résultats auxquels je suis arrivé. Cette histoire des maisons du quartier du Bourg, déjà rédigée depuis plusieurs années, devait primitivement former la suite de mon volume sur les *Origines de Fribourg*¹. Le comité de la Société d'histoire de la Suisse romande, qui avait bien voulu assurer la publication de celui-ci, a trouvé qu'il s'agissait là d'une question d'importance par trop locale pour trouver place dans la collection de ses *Mémoires et documents*, et mon histoire des maisons du quartier du Bourg n'a donc pas encore vu le jour, en raison des frais considérables qu'entraîne, de nos jours, toute publication.

Mais revenons à la rue des Epouses². Rudella raconte dans sa chronique, que le marché au poisson se tenait au

¹ PIERRE DE ZURICH, *Les origines de Fribourg et le quartier du Bourg aux XV^e et XVI^e siècles*. Lausanne 1924 (forme le Tome XII de la seconde série des Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande).

² Je résume ici, en le complétant, ce que j'ai dit dans les *Origines de Fribourg*, p. 129 à 133.

haut de la Grand'rue, à l'intersection de celle-ci et de la rue qui va vers l'église de St-Nicolas, et qu'en 1566, on le transféra à la rue Neuve, devant l'Hôpital, près du Tilleul, c'est-à-dire à l'actuelle rue du Tilleul.

Ce marché au poisson est généralement désigné, dans les actes en latin, par le mot *piscinaria* que j'ai rencontré pour la première fois en 1414, mais il est aussi appelé parfois *forum piscium*, c'est-à-dire marché au poisson. La traduction française de *piscinaria* dans le français de l'époque est *peysonery* ou *banc du poysson*, et on l'appelle en allemand *Fischbanck*, *Vischbanck*, *Fischmarckt* ou *Fischtrog*.

Le récit de Rudella au sujet du transfert se trouve confirmé par les documents. Le Manual mentionne, en effet, à la date du 18 juillet 1566¹, une décision aux termes de laquelle les bannerets et le trésorier sont chargés d'examiner la possibilité de déplacer le *Fischtrog*, et on y trouve, le 23 juillet 1567, l'ordre d'exécuter au *nüwen Fischbanck*, des travaux dont le coût est porté dans le compte du trésorier pour le second semestre de 1567. L'emplacement délaissé du marché au poisson prit, dès lors, le nom de *am alten Fischbanck*, qu'on trouve, pour la première fois, dans un acte du 28 novembre 1572.

Presque toutes les maisons de la rangée extérieure de la rue des Epouses — celles qui sont donc adossées aux maisons de l'actuelle rue du Tilleul — sont dites *in vico supra fossale de Grabentzales*, c'est-à-dire *dans la rangée de maisons sur le fossé du Grabensaal*, parce qu'elles se trouvaient en bordure du grand fossé qui courait alors du Tilleul à la Grenette, et qui ne fut définitivement comblé qu'en 1520². Ce n'est qu'après ce moment que les maisons de

¹ Il avait d'ailleurs, déjà été question de la modification du *Fischbanck* antérieurement. Voir A.E.F., Man. n° 89 à la date du 10 juin 1564.

² Voir à ce sujet, ainsi que sur l'établissement de la rue Neuve: PIERRE DE ZURICH, *Origines...* p. 175 à 187.

la rue des Epouses pourront être appelées *vom alten bis zum nüwen Fischbanck* ou *hinden an die gassen des nüwen Fischbancks*, comme on le trouve dans des documents de la fin du XVI^e siècle.

Les premières maisons de la rue des Epouses, en partant de la place de l'Hôtel-de-Ville, sont influencées, dans leur désignation, par le voisinage de la Tour du Bourg (*prope Turrim Burgi*), et après la démolition de celle-ci, en 1467, par la proximité du marché au grain qui fut ensuite établi sur l'actuelle place de l'Hôtel-de-Ville. La désignation des suivantes, jusqu'au n^o 134 actuel, se ressent de l'existence du marché au poisson. A partir de là, c'est l'église de St-Nicolas qui fait sentir son action, marquée par l'expression *prope ecclesiam Beati Nicolai*, usitée aussi pour les maisons qui se trouvent en face, dans ce que j'appelle la rangée intérieure. Une de ces dernières est dite, en 1517, *an der Goldschmidgassen*, ce qui paraît dû au fait qu'il y avait des orfèvres dans cette rue. Une autre est dite, en 1562, *uff dem Burg vom Fischbanck am Kilchenweg*, et si l'on rapproche cette expression de la mention *an der Kilchengassen*, employée en 1527 pour une maison de la rangée extérieure, il semble bien qu'on puisse en inférer que cette rue portait le nom de rue de l'Eglise, au moins pendant une partie du XVI^e siècle.

L'archiviste Schneuwly a prétendu que la rue des Epouses s'appelait jadis rue Chandeleir; j'ai démontré ailleurs qu'il s'agissait là d'une confusion de sa part¹. Il dit aussi qu'elle a porté le nom de *Besengasse* ou rue des Balais: je n'ai, pour ma part, jamais rencontré cette expression, aussi mentionnée par Kuenlin². Je crois d'ailleurs qu'elle doit être fort tardive et n'a dû être employée qu'au cours du XIX^e siècle: C. Cornaz-Vulliet, dans son livre

¹ P. DE ZURICH, *Origines...* p. 132.

² KUENLIN, *Dictionnaire...*, I, 265 « Besengässlein ».

intitulé *En pays fribourgeois*, paru en 1892, écrit que ce nom lui vient de ce qu'on y tient le marché aux balais¹.

Dès la fin du XVII^e siècle, la rue a porté le nom de *rue des Epouses*, que j'ai rencontré, pour la première fois, dans un acte du 3 novembre 1697², mais en allemand, on faisait plutôt usage de l'expression *Hochzeiter Gassen*, c'est-à-dire *rue des Epoux*, et ce n'est qu'exceptionnellement que j'ai trouvé le nom de *Hochzeiterin Gässlin*, le 17 juin 1771³.

La rangée extérieure de maisons de la rue des Epouses comprend aujourd'hui quatorze immeubles numérotés de 130 (près de St-Nicolas) à 143 (près de la place de l'Hôtel-de-Ville), et il en était déjà ainsi en 1811 et probablement auparavant déjà.

Mais, primitivement, il y avait là vingt maisons, réduites aux quatorze actuelles par le fait que la maison n^o 142 (cercle de la Grande Société) est construite sur l'emplacement jadis occupé par trois maisons, et que sur l'emplacement de chacun des n^{os} 134 (maison Bossy), 135 (maison Leimgruber) et 138 (maison Cuony), se trouvaient autrefois deux immeubles.

Ce que j'affirme au sujet de l'existence de ces vingt maisons jusqu'au début du XVII^e siècle, au moins, se trouve vérifié par trois procédés différents: premièrement par l'établissement de la suite des maisons, déterminée au moyen d'actes donnant les noms des propriétaires et des voisins, conformément à la méthode signalée ci-dessus; deuxièmement, par le nombre des caves ou des emplacements non encavés, et troisièmement, enfin, par l'examen du plan de Martin Martini, gravé en 1606, et où l'on voit très distinctement les vingt immeubles dont se composait alors encore la rangée extérieure de la rue des Epouses.

¹ C. CORNAZ-VULLIET, *En pays fribourgeois. Manuel du voyageur*. Fribourg, s. d. (1892), p. 41.

² A.E.F., R. N., 265, f^o 16.

³ A.E.F., G.L.B., pch. II, f^o 2.

La maison de Hans Geiler-Gieng, dont je vais maintenant esquisser l'histoire, se trouve être la onzième du plan de Martin Martini, et la huitième dans la série actuelle des maisons en partant de l'extrémité la plus rapprochée de St-Nicolas. C'est donc bien celle qui porte aujourd'hui le n° 137.

La première mention de cette maison date du 24 juillet 1356¹; elle est alors citée comme appartenant au forgeron (*faber*)² Jacques ou Freneur, lors d'une réception bourgeoise sur la maison qui se trouve à sa gauche (partie du n° 138 actuel qui, comme je l'ai déjà dit, est construit sur l'emplacement jadis occupé par deux maisons).

Jacques Freneur est encore indiqué comme propriétaire en 1359³, mais au mois de mai 1394⁴ et le 14 juin 1405⁵, l'immeuble est devenu la propriété de son fils François Freneur, qui exerce aussi la profession de forgeron (*faber*) et qui, reçu bourgeois en 1416, assigne son droit de bourgeoisie sur lui⁶.

Ce dernier propriétaire meurt avant 1425 et du 31 mars 1425, au 17 janvier 1431 (32), la maison est citée comme appartenant à ses héritiers⁷ (*domus heredum Francisci Freneur*). Ceux-ci sont ses fils Jean et Nicod Freneur, que l'on voit, en date du 10 mai 1428, assigner un cens sur cette

¹ A.E.F., G.L.B. pap. f° 129. Réception de Perrodus de Schoeneveis.

² Sa profession n'est indiquée que dans l'acte de réception de son fils en 1416. A.E.F., G.L.B. pch. f° 6.

³ A.E.F., G.L.B. pap. f° 140 v. Réception de Perrodus Bugnyet.

⁴ A.E.F., G.L.B., pap. f° 89 v. Réception de Petermannus dictus Bugnyet.

⁵ A.E.F., R. N. 14, f° 62.

⁶ A.E.F., G.L.B. pch., f° 6.

⁷ A.E.F., R.N. 23, f° 167 (31 mars 1425); R.N. 26, f° 43 v. (23 fév. 1425 (26)); G.L.B. pch., f° 45 v. (1426); R.N. 26, f° 149 (26 sept. 1426); R.N. 32, f° 71 (17 av. 1427); R.N. 28, f° 113 (17 janv. 1431 (32)).

maison qui est dite *in vice supra fossale de Grabentzale ante piscinariam*¹.

L'immeuble est encore appelé « maison ayant appartenu à François Freneur » (*domus que fuit Francisci Freneur*), le 19 décembre 1440² et le 25 octobre 1442³, mais il est probable qu'il n'était pas habité par les frères Freneur, qu'on ne retrouve plus par la suite, et en 1438 déjà, lors d'une visite des armes, effectuée par le Banneret du Bourg, on y trouve un personnage appelé « Jacob Kunst, favre »⁴, sans qu'il soit possible de déterminer s'il s'agit du propriétaire ou d'un locataire.

Pendant quelques années, nous allons rester dans l'incertitude, sur le point de savoir à qui appartient cet immeuble. Lors du recensement du Bourg en 1448, la maison est habitée par « ly messersmit, sa femme, 2 filz, une fillie ; ly relaixia de Petermann Loup ; Peter Burgis, sa femme, sin swiger, une fillie »⁵, et il n'est pas certain que l'on ne doive pas encore y ajouter « Hensli Walther, sa femme, sa filliete » et « Hensli Snider, sa femme, Jack son fils et sa femme, 2 enfans ». Je rappelle ici que, lors de ce recensement, effectué au moment où Fribourg se trouvait en guerre avec Berne et la Savoie, beaucoup de gens qui ne résidaient pas habituellement à Fribourg s'étaient réfugiés en ville, et que l'on trouve dans beaucoup de maisons un certain nombre de ces hôtes occasionnels⁶.

Il faut cependant retenir la présence de la veuve de Petermann Loup, qui est certainement la propriétaire, car le 24 juillet 1450, nous voyons Marguerite, veuve de Petermann Loup (*relicta Petermanni Lupi*), louer cette mai-

¹ A.E.F., R.N. 59, f° 177 v.

² A.E.F., R.N. 50, f° 58.

³ A.E.F., R. N. 56, p. 82.

⁴ A.E.F., Affaires militaires, n° 1 (1437-38).

⁵ F.G.BL., VI-VII, p. 210.

⁶ P. DE ZÜRICH, *Origines...*, p. 220 à 224.

son au potier (*kannengiesser*) Hansonus de Trèves (*Trier*), pour six ans, à raison de 6 livres par an, en se réservant l'étage supérieur et la moitié de l'écurie, dans laquelle le locataire ne devra pas mettre de cheval¹. On sait, d'autre part, que cette Marguerite, était la fille de feu François Freneur, et elle fut reçue bourgeoise, le 18 juin 1453, sur sa part de deux maisons, sises à la Neuveville, sous le Publet². Le coutelier (*messersmit*) que nous avons aussi trouvé dans la maison en 1448 était probablement le locataire de cette époque.

De 1450 à 1465, aucun document ne fait mention de la maison qui nous occupe, mais le 5 juin 1465, elle est devenue la propriété du forgeron (*faber*) Ulric Wagner, de Munich qui assigne sur elle son droit de bourgeoisie, en disant qu'elle se trouve *versus piscinariam*³. Celui-ci est cité comme propriétaire de l'immeuble de 1469 à 1484⁴, mais on lui attribue tantôt la profession de serrurier (*serrarius*), en 1469, tantôt celle de forgeron (*faber*), en 1470 et 1481, tantôt enfin celle d'horloger (*factor orologiarum* en 1473 ou *Zyttgloggenmacher* en 1484). Il est probable que ce personnage mourut avant le 5 mai 1494, car à cette date, la maison est citée comme appartenant à « Ita Slosserin »⁵, autrement dit « Ita la serrurière », et le 3 octobre 1505, Ita, veuve du forgeron (*schmid*) Ulrich Wagner assigne en effet un cens sur cet immeuble, appelé *vor dem Vischbanck*⁶.

Bien que la veuve d'Ulrich Wagner ait encore agi, en 1505, en qualité de propriétaire, un acte du 11 août 1501

¹ A.E.F., R.N. 3352, non paginé.

² A.E.F., G.L.B. pch., f° 68.

³ A.E.F., G.L.B. pch., f° 82.

⁴ A.E.F., R.N. 34, f° 197 v. (2^e pag.); (20 nov. 1469); G.L.B. pch. f° 89 (3 janv. 1470); G.L.B. pch., f° 91 (3 av. 1473); R.N. 81, f° 96 (3 oct. 1481); G.L.B. pch., f° 97 (20 fév. 1484).

⁵ A.E.F., G.L.B. pch., f° 104.

⁶ A.E.F., R.N. 119, f° 34. (Voir aussi f°s 41 v. et 42 v.)

cite comme tel un certain Nicolas Schoewemberg¹ ou Schowemberg, exerçant aussi la profession de serrurier (*slosser*) et qui est reçu bourgeois sur cette maison, le 3 août 1506². Comment est-il devenu possesseur de l'immeuble ? L'a-t-il acquis de la veuve Wagner ou a-t-il épousé la serrurière, ce qui justifierait l'action de celle-ci en 1505 ? C'est ce qu'il ne m'est pas possible de préciser. Toujours est-il que ce Nicolas Schowemberg ne jouit pas longtemps de son domicile, car le 20 septembre 1510, c'est sa succession qui en est propriétaire et qui le vend au Gouvernement, pour une somme de 300 Livres, en réservant le droit de rachat au même prix, en faveur des enfants Schowenberg. L'immeuble est désigné, dans cet acte, comme se trouvant *am Vischbanck*, entre la maison de Steffan Wytembach, qui se trouve au-dessus, (*obsich*), c'est-à-dire dans la direction de la place de l'Hôtel-de-Ville, et celle de Jörg Barcher, située au-dessous (*nidsich*), c'est-à-dire du côté de St-Nicolas³.

Messeigneurs de Fribourg ne semblent pas avoir conservé longtemps ce bâtiment et, le 23 juillet 1516, nous le trouvons entre les mains de Hans Rych, dit Silberhans (*genempt Silberhans*), qui le cède, à son tour, pour 345 Livres au sculpteur Hans Geyler (*Hans Geyler der Bildouwer*)⁴.

Ce Hans Rych explique, d'ailleurs, qu'il a acheté cette maison de l'horloger (*Zyttgloggenmacher*) maître Lienhardt Kulmy, qui la tenait lui-même de Messeigneurs de Fribourg, et il confirme, en faveur des héritiers de l'an-

¹ A.E.F., R.N. 101, f° 163.

² A.E.F., G.L.B. pch., f° 110 v.

³ A.E.F., R.N. 104, f° 17 v.

⁴ A.E.F., R.N. 133, f° 4. — Il est d'ailleurs à remarquer que le rédacteur de l'acte a commis une erreur en indiquant que la maison de Steffan Wytembach était au-dessous (*underthalb*) et celle de Jörg Barcher au-dessus (*oberthalb*), alors que c'est en réalité le contraire, comme le démontrent tous les autres actes.

ancien propriétaire Nicolas Schowenberg, le droit de rachat stipulé dans l'acte précédent. Quant à l'augmentation de 45 Livres du prix de vente, il la justifie également en raison des travaux de construction que maître Lienhardt Kulmy s'est vu dans l'obligation de faire, et il en prévoit le remboursement, ainsi que celui des réparations jugées nécessaires par la suite dans le cas où la succession Schowenberg viendrait à exercer son droit de rachat ¹.

La maison est toujours désignée comme se trouvant *am Fischbanck*, entre celle de Jörg Barcher qui correspond au n° 136 actuel, et celle de Steffan Wytembach, qui est la partie de la maison n° 138 actuelle, touchant au n° 137 qui nous occupe.

Vérifions rapidement si ces indications de voisinage sont exactes. Prenons d'abord la maison n° 136. Mentionnée pour la première fois le 13 novembre 1385, comme propriété de Huguet Chinuz ², qui mourut entre 1407 et 1408, elle est citée en 1409 comme appartenant à son fils Pierre Chinuz ³. Celui-ci étant décédé vers 1415, on trouve, dès 1416, l'immeuble entre les mains de ses héritiers ⁴. Ceux-ci

¹ C'est cette réserve en faveur des héritiers Schowenberg qui explique la mention du Manual, à la date du 30 avril 1534, publiée pour la première fois par M. Hans Rott, *Quellen und Forschungen...*, op. cit., p. 309 et qui dit: « Mayster Hans Gieng, der bildhower, soll Hans Schowenberger dem schumacher, umb die ablesung, so Schowenberger uff sinem hus gehebt hat, geben anderthalb hundert lb, damit dem bildhower das hus beliben soll ». (Manual n° 52). — C'est là une preuve de plus que c'est bien la même maison qui est citée comme appartenant à Hans Geiler puis à Hans Gieng.

² A.E.F., R.N. 1009, f° 18 v.

³ A.E.F., G.L.B. pap., f° 42. Réception de Petrus Nonans.

⁴ A.E.F., G.L.B. pch., f° 24 v. Réception de Ullinus de Cerliez (1416); G.L.B. pch. f° 15. Réception de Jean de Villye (1416); R.N. 24, f° 15 (3 juin 1419); R.N. 24, f° 78 (22 mars 1419 (20)); R.N. 24 f°s 189 et 197 v. (25 mars 1421); R.N. 25, f° 122 v. (31 déc. 1422).

sont ses neveux Jean Mossu et Jean Floret, qui sont expressément désignés comme propriétaires le 22 février 1425 (26)¹ et le 17 janvier 1431 (32)². Ces personnages n'habitent d'ailleurs pas cette maison. Le 20 novembre 1469, Jean Mossu, fils du Jean Mossu ci-dessus, la vend au verrier (*glaser*) Jacob Sengenrieder³ qui, reçu bourgeois le 3 janvier 1470, sous le nom de Jacob Glaser dictus Sengenrieder, assigne sur elle son droit de bourgeoisie, en mentionnant qu'elle est située *juxta piscinariam*, et qu'elle lui a été vendue par Jean Mossu⁴. L'immeuble devient ensuite la propriété du verrier (*glaser*) Gregorius Barcher, qui est reçu bourgeois sur lui le 20 février 1484⁵. L'acte de sa réception signale que la maison est sise *am Vischenmarkt*. Ce Gregorius ou Jörg Barcher qui habite la maison en 1491, sous le nom de « Jörg Glaser »⁶, est encore cité comme propriétaire dans huit documents, y compris celui de l'acquisition de la maison voisine par Hans Geiler, de 1501 à 1524⁷. Ajoutons que par décision du Conseil du 3 décembre 1518, il avait été rayé du livre des Bourgeois⁸. L'indication qui présente Jörg Barcher comme propriétaire de la maison n° 136, voisine de celle achetée par Hans Geiler est donc exacte.

Passons maintenant à la maison n° 138. La partie qui touche à la maison n° 137 est citée, dès le 24 juillet 1356,

¹ A.E.F., R.N. 26, f° 43 v.

² A.E.F., R. N. 28, f° 113.

³ A.E.F., R.N. 34, f° 197 v. (2 pag.).

⁴ A.E.F., G.L.B. pch., f° 89.

⁵ A.E.F., G.L.B. pch., f° 97.

⁶ A.E.F., Rôles militaires Bourg 1491.

⁷ A.E.F., R.N. 101, f° 163 (11 août 1501); R.N. 119, f° 34 (3 déc. 1505); G.L.B. pch., f° 110 v. (3 août 1506); R.N. 104, f° 17 v. (20 sept. 1510); G.L.B. pch., f° 113 (20 juin 1515); R.N. 133, f° 4 (23 juil. 1516); G.L.B. pch., f° 113 (11 mars 1517); G.L.B. pch., f° 118 v. (17 mars 1524).

⁸ A.E.F., Man. n° 36, f° 43.

comme la propriété de la famille Bugniet¹, à laquelle appartient d'ailleurs aussi l'autre partie de la maison n° 138, voisine du n° 139. Cette situation se prolonge jusqu'au 19 décembre 1440, date à laquelle Huguet Bugniet et sa femme Barbe, vendent ces deux maisons contiguës à Hensli Helpach, pour le prix de 730 florins du Rhin². Ce Hensli Helpach ou Elpach, qui fut banneret du Bourg de 1446 à 1450³, utilisa ces deux maisons pour y installer une auberge qui est appelée auberge de l'Ange (*Hospicium Angeli*), le 5 juin 1465⁴. Guillaume Elpach en devint ensuite propriétaire et il fut reçu bourgeois sur elles le 3 avril 1473, en indiquant qu'il s'agissait bien de la maison dite *Zum Engel*, et que celle-ci se trouvait *versus piscinariam*⁵. Le 3 octobre 1481, il vendait la moitié de ces deux maisons au marchand, Jean Carrel⁶, et le fils de celui-ci, Urban Carrel, reçu bourgeois le 5 mai 1494, assignait son droit de bourgeoisie sur la maison paternelle *am Vischmarckt*⁷. L'immeuble est encore cité le 3 octobre 1505, comme appartenant aux enfants de Jean Carrel⁸, et le 3 août 1506, aux héritiers de celui-ci⁹. Par contre, le 20 septembre 1510, c'est Steffan Wyttembach qui est

¹ A.E.F., G.L.B. pap., f° 129. Réception de Perrodus de Schoeneveis; G.L.B. pap., f° 140 v. (1359); G.L.B. pap., f° 89 v. (mai 1394); R.N. 14, f° 62 (14 déc. 1405); G.L.B. pap., f° 52 v. (25 av. 1416); G.L.B. pch., f° 3 (1416); R.N. 22, f° 80 (1 mars 1416 (17)); R.N. 24, f° 107 (24 juin 1420); G.L.B. pch., f° 45 v. (1426); R.N. 26, f° 149 (26 sept. 1426); R.N. 32, f° 71 (17 av. 1427); R.N. 59, f° 177 v. (10 mai 1428); Aff. milit., n° 1 (1438).

² A.E.F., R.N. 50, f° 58.

³ PIERRE DE ZURICH, *Catalogue des Avoyers... au XV^e siècle*, paru dans A.F., 1918, p. 104.

⁴ A.E.F., G.L.B. pch., f° 82.

⁵ A.E.F., G.L.B. pch., f° 91.

⁶ A.E.F., R. N. 81, f° 96.

⁷ A.E.F., G.L.B. pch., f° 104.

⁸ A.E.F., R.N. 119, f° 34.

⁹ A.E.F., G.L.B. pch., f° 110 v.

indiqué comme propriétaire¹, et l'on voit, en effet, le 4 décembre 1511, Steffan Wyttembach de Bienne (*Biell*) et son fils Nicolas, reçus bourgeois forains, assigner leurs droits sur la maison *Zum Engel, am Vischbanck*². Là encore nous pouvons constater que l'indication de voisinage donnée par l'acte d'achat de la maison de Hans Geiler en 1516 est exacte, et que c'est bien alors, Steffan Wyttembach qui est le propriétaire de la maison n° 138.

Nous pouvons donc poursuivre l'histoire de la maison n° 137, achetée par Hans Geiler le 23 juillet 1516. Comme on le sait, c'est sur cet immeuble que Hans Geiler assigne son droit de bourgeoisie, lors de sa réception, le 11 mars 1517. Bien que l'acte ait été plusieurs fois publié, rappelons qu'il reproduit les indications de l'acte d'achat: la maison est située *am Vischmarckt*, et les voisins sont bien Steffan Wyttembach et Jörg Barcher³.

Le 20 février 1523, la maison n° 138 est devenue la propriété du menuisier (*Tischmacher*) Franz Katzmeyer, *geboren in Mummenhusen bi Costentz*, qui est reçu bourgeois sur elle⁴. Il mentionne dans cet acte qu'il s'agit de la maison qu'il a acquise de Steffan Wyttembach (*hus so er gekoufft hat von Steffan Wytembach*), que celle-ci se trouve *an dem Vischmarckt* et que son voisin d'au-dessous (*underhalb*) est « Hans Bildhower », c'est-à-dire Hans Geiler, propriétaire du n° 137.

Quelques mois plus tard, le 15 juillet 1523, ce même Frantz Katzmeyer der Tischmacher von Mummenhusen, assigne un cens sur cette même maison, dernièrement achetée de Steffan Wyttembach *an dem Vischmärckt* et il

¹ A.E.F., R.N. 104, f° 17 v.

² A.E.F., G.L.B. pch., f° 196 v.

³ A.E.F., G.L.B. pch., f° 113. — SATTLER, op. cit., p. 85, n° 14. — DIESBACH, op. cit., p. 11.

⁴ A.E.F., G.L.B. pch., f° 118.

mentionne encore « Hans Geyller der Bildhouwer » comme son voisin ¹.

Dix ans s'écourent. La maison n° 138 est devenue la propriété de Claude de Montenach (*Claude von Montenachen*). Le 28 janvier 1533, celui-ci assigne un cens sur cette maison et il indique que son voisin s'appelle cette fois-ci « Hans Gieng der Bildhouwer » ².

Quelle preuve plus formelle que l'analyse de ces cinq derniers actes, peut-on apporter de l'identité de la maison de Hans Geiler et de celle de Hans Gieng, et quel argument de poids ne constituent-ils pas en faveur de l'identité des deux personnages eux-mêmes ?

On remarquera, d'ailleurs, que dans le dernier acte analysé, celui du 28 janvier 1533, c'est « Hans Gieng » qui est indiqué comme propriétaire, et ceci à une époque où « Hans Geiler » vit encore, puisque son nom ne disparaîtra qu'en 1534. Ceci détruit donc absolument l'hypothèse formulée par M^{lle} Sattler, et aux termes de laquelle Hans Gieng aurait pu devenir propriétaire de cette maison, après la mort ou après le départ de Hans Geiler ³.

Poursuivons cependant. La maison n° 138 (du moins la partie de celle-ci qui touche à la maison n° 137) est encore mentionnée comme la propriété de Claude de Montenach le 5 février 1540 ⁴, le 25 juin 1540 ⁵ et le 12 décembre 1543 ⁶. Par contre, le 22 février 1555, elle appartient à une certaine Barbe Studer, dont le gendre, Blaise Uldrisod, bourgeois de Berne, la vend, avec le consentement de celle-ci,

¹ A.E.F., R.N. 116, f° 91.

² A.E.F., R.N. 133, f° 300.

³ SATTLER, op. cit., p. 22. « Gieng, falls er in demselben Haus, wie Geiler gewohnt hätte, könnte dies auch, der geeigneten Werkstätte wegen, von Geiler, nach dessen Tod oder Wegzug, übernommen haben ».

⁴ A.E.F., R.N. 143, non paginé.

⁵ A.E.F., G.L.B. pch., f° 125.

⁶ A.E.F., R.N. 143, non paginé.

pour 900 Livres, au tailleur (*Schnider*) Antoine Weck, en rappelant que cette maison *by dem Vischbanck*, avait auparavant, appartenu à Claude de Montenach¹. Il signale, lui aussi que son voisin est « M. Hans Gieng der Bildhouwer ».

Nous arrivons maintenant à la réception bourgeoise de Franz Gieng, en date du 16 mars 1555. Comme on le sait, il assigne son droit sur la maison de son père *an dem Fischbanck* et indique que son voisin d'au-dessus (le propriétaire de la maison n° 138) est bien Antoine Weck le tailleur (*Schnider*), comme nous venons de le constater. Son voisin d'au-dessous (le propriétaire de la maison n° 136) est indiqué comme étant alors Peter Krummenstoll². Mais là, nous n'avons aucun moyen de contrôle, parce que nous n'avons plus aucune indication relative à la maison n° 136, depuis celle donnée par la réception de Hans Geiler, le 11 mars 1517. Mais il me semble que les renseignements donnés au sujet de la maison n° 138 suffisent à éclairer la question.

Le 20 juin 1556, d'ailleurs, nous avons la réception de ce Peter Krummenstoll, sur la maison n° 136, *am Fischbanck*, et il indique bien M. Hans der Bildhouwer, comme étant son voisin du côté supérieur³, c'est-à-dire comme propriétaire de la maison n° 137.

De même, le 27 mars 1560, la maison n° 138 a passé entre les mains de Steffan, fils de Jean Mathey, d'Orbe (*Orbach*). Il assigne sur elle son droit de bourgeoisie⁴, en disant que la maison est située *am Fischbanck*, qu'elle a

¹ A.E.F., R.N. 165, f° 121 et R.N. 164, f° 170.

² A.E.F., G.L.B. pch., f° 132. — SATTTLER, op. cit., p. 92, n° 81. — DIESBACH, op. cit., p. 12, n'a reproduit qu'incomplètement cet acte, en omettant de citer les voisins. — Dans le texte publié par M^{lle} Sattler, celle-ci a écrit Antoni Wecks *des Schmidts*, au lieu de *des Schniders*, comme dans l'original.

³ A.E.F., G.L.B. pch., f° 135.

⁴ A.E.F., G.L.B. pch., f° 137.

appartenu autrefois à Claude de Montenach, et qu'il a comme voisin d'au-dessous, « M. Hans Gieng », qui est donc bien propriétaire de la maison n° 137.

La maison n° 137 resta du reste encore longtemps entre les mains de la famille Gieng, et le 12 juin 1629, l'honorable Michel Gieng (*der Ersam Michel Gieng*), reçu bourgeois, rappelle qu'il ne fait que renouveler le droit de bourgeoisie de son père, au folio 132 du livre des Bourgeois, ce qui correspond à la réception de Frantz Gieng, en date du 16 mars 1555. Il indique que son droit est assigné sur la même maison, dont les voisins ont changé depuis lors (*dessen Anstoss jetzt geändert*), et qui sont maintenant les héritiers de Wilhelm von Buch, au-dessus (maison n° 138) et Daniel Taget (Daguet) au-dessous (maison n° 136)¹.

En toute objectivité, après les renseignements que je viens d'apporter, pense-t-on qu'il est encore possible de battre en brèche la thèse de l'identité de Hans Geiler et de Hans Gieng, déjà défendue par les deux bons historiens que furent Max de Diesbach et Max de Techtermann, quand on voit ces deux personnages porter tous deux le prénom de Hans, être tous deux sculpteurs, être tous deux qualifiés de « Maître »; être tous deux désignés par la formule « Meister Hans der Bildhouwer », sans indication de nom de famille; faire tous deux partie de l'Abbaye des Merciers, bien que l'on ne rencontre que l'admission du seul Hans Gieng; être tous deux qualifiés « Bourgeois de Fribourg », bien que l'on ne trouve que la réception du seul Hans Geiler; revêtir tous deux la fonction d'inspecteur des poissons et harengs et tous deux celle de garde du poisson et être enfin tous deux propriétaires de la même maison de la rue des Epouses ?

Le peut-on, avec quelque autorité, quand on ne peut apporter, en contre-partie du faisceau de troublantes coïncidences que je viens de rappeler, que l'argument d'une mo-

¹ A.E.F., G.L.B. pch., f° 160.

dification de nom de famille, insuffisamment expliquée, je veux l'admettre, mais dont on a de fréquents exemples à cette époque, et une opinion au sujet de la différence de style d'œuvres d'art réalisées à quelque vingt ans d'intervalle, sans tenir compte du fait qu'un maître peut perfectionner ses procédés ou modifier son style au cours des ans ?

Le peut-on ?

Je ne le crois pas.

BIBLIOGRAPHIE

PAUL BOESCH, *Carte des bailliages du canton de Fribourg*. La xylographie connaît une vogue toujours plus forte, spécialement pour l'illustration. Paul Bœsch vient d'éditer une nouvelle carte du canton de Fribourg, gravée sur bois, traitée un peu à la manière des cartes du XVI^e siècle, mais le nord placé en haut de la page. Cette carte indique les vallées et les chefs-lieux de bailliages : ces localités sont représentées par une vue un peu schématisée, mais très précise, de l'endroit ou du château. Toutes ces représentations sont remarquables d'exactitude, que ce soit Estavayer, Morat, Romont, Gruyères ou Bulle dont les vues sont complètes en 3 ou 4 cm. ; que ce soit Fribourg qui est un petit plan de Martini de 8 cm. seulement de longueur. Mais, l'intérêt de cette carte réside surtout dans sa partie héraldique. Chaque chef-lieu de bailliage est accompagné de ses armoiries. Fribourg, presque au centre, est accompagné des quatre bannières de la ville aux couleurs du canton ; puis ce sont, en remontant la Sarine, Illens, Pont, Vuipens, Corbières, Bulle, Gruyères et Bellegarde, près de la Valsainte ; dans la plaine, Estavayer, St-Aubin, Cheyres, Font, Cugy, etc. Si M. Bœsch est un remarquable graveur sur bois, il est aussi

un excellent dessinateur héraldiste. Ses animaux, notamment, sont spécialement réussis: le corbeau de Corbières, le taureau de Bulle, la grue de Gruyères, les poissons d'Orbe, l'ours de Berne. Il faut ajouter que cette planche, tirée à 60 exemplaires seulement, est entièrement coloriée à la main par l'auteur. En résumé, c'est une belle composition que tout amateur d'histoire fribourgeoise et d'art héraldique tiendra à posséder.

B. V.



Le chalet ... modernisé

... habitation saine ... agréable à habiter ...
et durable comme les maisons en bois (au-
jourd'hui plusieurs fois centenaires) qu'on
construisait autrefois ...

... mais avec tout le confort de la villa moderne.

Demandez notre brochure richement illustrée,
envoyée gratuitement.

2-6

Etablissements **Winckler**, Fribourg

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

16, RUE DE ROMONT, 16
FRIBOURG

LITTÉRATURE GÉNÉRALE
NOUVEAUTÉ-THÉOLOGIE
DROIT -- SCIENCE

RÉPARATION DE PLUMES RÉSERVOIR

2-6

LE CHOIX

DES DAMES

MARQUES

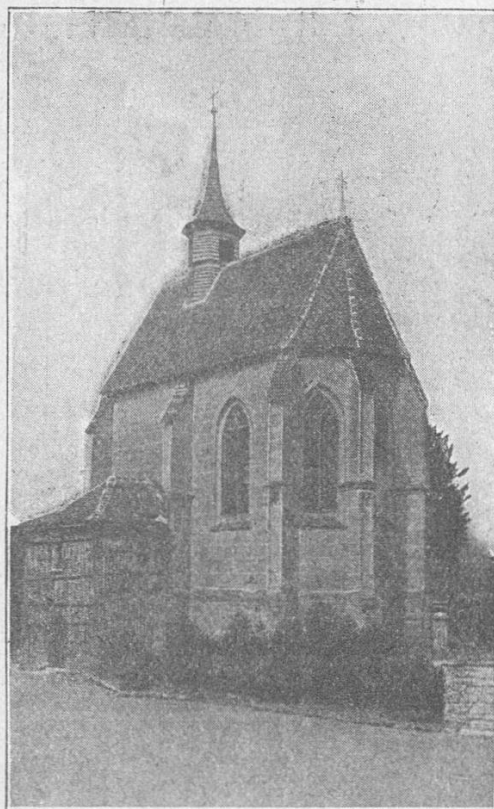


CHAUSSURES
DOSSENBACH
MAISON DE CONFIANCE
FONDÉE EN 1881

2-6

S. Glasson, Bulle

Photographe-Paysagiste



Tous travaux concernant
la photographie

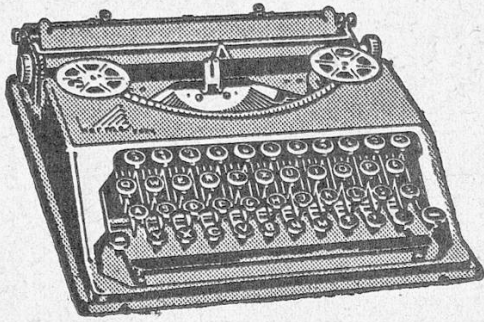
1-3

LE G A Z

LES USINES A GAZ SUISSES

INDUSTRIE
LOCALE
INDUSTRIE
NATIONALE

2-6



Machines à écrire
suisse

HERMES

BABY . . Fr. 160.—
2000 . . Fr. 360.—

Div. modèles
Standard

Atelier de
spécial de
réparations pour
machines à écrire, Travail
soigné et service rapide.
Location (Tel. 97)
Occasions
Reprise

PAPETERIE J. C. MEYER - FRIBOURG

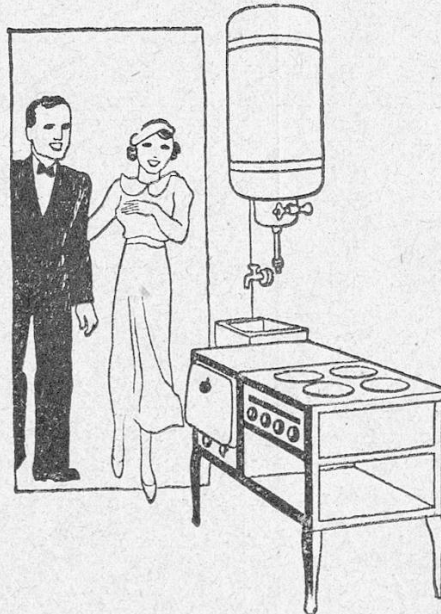
PAUL MEYER, Succ.

Rue des Epouses 70

TÉLÉPHONE 97

ENTREPRISES ÉLECTRIQUES FRIBOURGEOISES

Production et distribution d'énergie électrique



Cuisine électrique.

Grâce à ses prix modiques, sa simplicité et sa propreté hygiénique, la cuisine électrique est appelée à prendre un développement universel, surtout dans les foyers où reste en honneur la succulente et savoureuse cuisine fribourgeoise.

Tout devis et renseignements sont fournis gratuitement par les Entreprises électriques fribourgeoises. 2-6

Banque Populaire de la Gruyère

BULLE

Fondée en 1854

Capital Fr 1000 000.—

Garde de titres; location de casiers dans la chambre forte

Gérance de fortune

2-6

Achats et ventes de valeurs — Renseignements financiers

DE
VILLARS

CHOCOLAT CACAO
BISCUITS THE
TALISMALT CAFE

CHOCOLAT
VILLARS

FRAGNIÈRE FRÈRES

VICTOR H. BOURGEOIS

Fribourg et ses Monuments

Le meilleur guide de Fribourg et le plus complet
Un vol. in-8° 208 p. et 108 illustr.

Broché Fr. 6.—
Relié pleine toile > 8.50

EDITEURS

FRIBOURG

FRIBOURG

BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

CAPITAL: fr. 30.000.000.—

GARANTIE DE L'ÉTAT



Agences: St-Pierre à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Chiètres, Domdidier, Estavayer-le-Lac, Farvagny-le-Grand, Morat, Romont, Tavel.

✱

*87 Correspondants
d'Epargne
dans les principales localités
du canton
de Fribourg.*

✱

**Traite toutes les opérations de banque
aux meilleures conditions**

2-6

**Les opinions émises dans la revue n'engagent que
les auteurs des articles.**